

# Des revues sectorielles conjointes efficaces comme plateformes de redevabilité (mutuelle):

## Principaux points à retenir, à destination des responsables politiques et praticiens de l'éducation

Résumé de l'étude conduite par le Secrétariat du GPE, relative aux revues sectorielles conjointes de l'éducation. Reprenant les points saillants contenus dans l'étude, ce document est destiné aux responsables politiques dans le domaine de l'éducation et aux praticiens de l'aide internationale. Document intégral disponible sur : <http://www.globalpartnership.org/content/effective-joint-sector-reviews-mutual-accountability-platforms>

### Introduction

Dans le contexte de l'aide au développement, les revues sectorielles conjointes sont couramment pratiquées, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation, dans le but de rassembler différentes parties prenantes pour suivre et évaluer les progrès du secteur. L'étude du GPE indique que lorsque les revues sectorielles conjointes sont efficaces, elles peuvent constituer un outil précieux pour une planification sectorielle plus flexible et adaptée aux évolutions rapides du secteur. Elles peuvent également servir de plateformes pour construire et soutenir la *redevabilité mutuelle*. Les revues sectorielles conjointes sont généralement organisées une à deux fois par an par le gouvernement et offrent un forum inclusif permettant d'évaluer les progrès réalisés vers des objectifs de développement du secteur convenus à l'avance. Les discussions sont basées sur diverses sources de données empiriques, qui sont essentiellement présentées dans un rapport annuel de mise en œuvre du plan sectoriel. Le processus de revue sectorielle aboutit à l'organisation d'un forum de dialogue inclusif et à la production d'un rapport final (le rapport de la revue sectorielle conjointe / *aide-mémoire*), partagé avec toutes les parties prenantes ainsi qu'un public plus large. L'aide-mémoire contient des recommandations pratiques visant à corriger la trajectoire de la mise en œuvre de l'ensemble des programmes du secteur.

On ne sait que peu de choses sur *la manière dont les revues sectorielles conjointes* contribuent aux résultats du secteur ou renforcent les principes de l'efficacité de l'aide. Cette étude explore donc le rôle des revues sectorielles en soutien au développement de *la redevabilité mutuelle* dans le secteur de l'éducation. A la connaissance des auteurs, l'étude est le premier examen à ce jour publié qui considère de manière exhaustive les revues sectorielles conjointes dans le secteur de l'éducation. Sa contribution est unique en termes de portée en ce qu'elle donne la parole à un large éventail de partenaires dans différents pays et comprend un examen systématique des revues sectorielles conjointes dans 39 pays

sur la base d'une série de variables comparables. L'étude s'est particulièrement intéressée à la traduction de la rhétorique du développement international concernant la redevabilité mutuelle et les revues sectorielles conjointes en pratiques *sur le terrain*. Plus précisément, l'étude s'articule autour **deux questions clés** :

1. **Dans quelles mesures les revues sectorielles conjointes sont-elles perçues en tant qu'instrument de redevabilité (mutuelle) par les parties prenantes ?** L'étude enrichit le discours actuel sur les rôles et responsabilités des parties prenantes dans les revues sectorielles conjointes et examine le concept plus large de redevabilité mutuelle.
2. **Dans quelle mesure la redevabilité mutuelle est-elle influencée par l'efficacité de la revue sectorielle conjointe ?** En examinant les forces et les faiblesses des revues sectorielles conjointes telles que pratiquées actuellement, l'étude est l'occasion pour les décideurs politiques et les professionnels du secteur de l'éducation d'améliorer l'efficacité des revues sectorielles conjointes en soutenant la redevabilité mutuelle. L'étude souligne également les domaines où des améliorations peuvent être apportées de manière à renforcer le potentiel des revues sectorielles conjointes comme instrument flexible de planification basé sur un examen rigoureux des efforts passés de mise en œuvre.

## Pourquoi la redevabilité mutuelle ?

Au sens large, on entend ici par redevabilité mutuelle, *un pacte dans lequel deux ou plusieurs parties se tiennent mutuellement redevables des engagements convenus qu'elles ont volontairement pris l'une envers l'autre*. L'étude a choisi cet angle compte tenu du rôle central joué par la redevabilité mutuelle dans le contexte du développement qui se caractérise par une répartition de rôles et responsabilités entre les différentes parties prenantes au développement du secteur. En outre, au cours des deux dernières décennies, le contexte de l'aide internationale s'est largement transformé en passant d'un intérêt principalement centré sur *une redevabilité financière* à la construction de *de partenariats plus pertinents*, dans lesquels tous les partenaires sont tenus *mutuellement* redevables des résultats en termes de développement. Ce changement est ancré dans les accords internationaux clés de développement, dont la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005), le Programme d'action d'Accra (2008) et le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement (2011).

Le plan stratégique du GPE 2020 reflète ce changement et s'efforce de promouvoir la redevabilité mutuelle grâce à *une concertation et un suivi inclusifs sur les politiques éducatives*. La revue sectorielle conjointe est considérée comme appuyant de manière explicite la redevabilité mutuelle, en mettant l'accent sur la mise en œuvre des recommandations pour les cycles des politiques à venir. Cependant, pour que les revues sectorielles conjointes puissent servir de plateforme de redevabilité, il est essentiel d'évaluer la manière dont *les parties prenantes de l'éducation* perçoivent la redevabilité dans le contexte d'une revue sectorielle conjointe.

## Dans quelles mesures les revues sectorielles conjointes sont-elles perçues en tant qu'instrument de redevabilité (mutuelle) par les parties prenantes ?

Bien qu'il semble y avoir un consensus général sur la valeur des revues sectorielles conjointes en tant que forum de redevabilité, les entretiens conduits avec différentes parties prenantes (gouvernement, partenaires de développement et représentants de la société civile) montrent que le concept en pratique n'est pas nécessairement compris de la même manière par tous. Il existe des disparités évidentes entre *les attentes exprimées des différentes parties prenantes quant à leur propre rôle et celui des autres membres en termes de redevabilité au sein des revues sectorielles conjointes. Il en va de même pour le rôle perçu ou attendu des des organisations de la société civile (OSC) dans le pacte de redevabilité.*

Dans cette étude, les **autorités gouvernementales** ont implicitement privilégié *l'appropriation nationale* de la planification et de la mise en œuvre des activités du secteur sur la redevabilité des autres partenaires ; par exemple, aucun responsable des gouvernements interrogés n'a fait référence aux revues sectorielles conjointes comme instrument qui permettraient de tenir leurs bailleurs de fonds redevables de leurs engagements. La redevabilité a plutôt été décrite comme fonctionnant principalement dans une seule direction, *le gouvernement assumant la responsabilité principale de la prestation de services publics en matière d'éducation, en partenariat avec d'autres*. De manière générale, les autorités gouvernementales ont estimé que les revues sectorielles conjointes leur offraient un forum utile afin de démontrer à leurs partenaires au développement la manière dont les ressources liées à un programme spécifique avaient été utilisées. Une occasion qui, à leur avis, sert principalement à rassurer les bailleurs de fonds et à développer la confiance des partenaires en la capacité des autorités gouvernementales à élaborer des plans solides et à les mettre en œuvre. Bien que *la redevabilité envers les citoyens* ait été identifiée par les autorités nationales comme l'objectif le plus important des revues sectorielles conjointes, dans les faits, cette question n'a été débattue que de manière théorique et principalement en référence au rôle des OSC, pour qu'elles puissent s'exprimer et questionner les positions gouvernementales.

**Les partenaires au développement** ont eu tendance à refléter d'une manière relativement homogène le discours international souligné dans la définition ci-dessus. La revue sectorielle conjointe est décrite comme un *forum ouvert* au sein duquel le gouvernement et les partenaires au développement sont tenus également redevables des résultats en matière d'éducation. Certains partenaires au développement ont également souligné l'opportunité offerte par la revue sectorielle conjointe d'évaluer leurs propres contributions à la mise en œuvre des politiques publiques. Cela reflète l'adoption du principe de redevabilité mutuelle, mais suggère en même temps une attention plus restreinte au principe d'appropriation de la mise en œuvre du plan par le gouvernement. Par ailleurs, les partenaires au développement n'ont presque jamais mentionné la revue sectorielle conjointe comme instrument pour le gouvernement d'exiger une reddition de compte de la part de ses bailleurs de fonds. D'autre part, la redevabilité en matière *de décaissement de l'aide, de prévisibilité de l'aide ou d'appui technique* a été très peu abordée. Bien que l'importance de la *redevabilité envers les citoyens* (représentée par les OSC) dans le cadre du processus de la revue sectorielle conjointe ait été discutée, peu d'attention a été portée sur la manière dont les OSC font effectivement partie du contrat de redevabilité mutuelle.

Les OSC, le groupe le plus hétérogène à la fois dans sa composition et dans la diversité des points de vue qu'il représente, ont considéré les *gouvernements et les partenaires au développement* comme possédant les leviers les plus efficaces pour se tenir mutuellement redevables. Comme cela était implicite dans les commentaires des autres groupes interrogés, les OSC ont eu tendance à ne pas définir clairement leurs propres lignes de redevabilité alors même que dans certains cas, les OSC sont directement responsables de la mise en œuvre de certaines parties du plan sectoriel. Les OSC ont plutôt eu tendance à se considérer comme remplissant la *fonction d* ; une *critique constructive* sein des revues sectorielles conjointes, qui offrent également un forum efficace pour le lobbying. Des tensions entre ce rôle et leur position *externe* par rapport au partenariat étroit entre les gouvernements et les partenaires au développement ont été mentionnées.

La revue sectorielle conjointe est généralement entendue comme un outil essentiel au développement de la redevabilité mutuelle dans un contexte d'aide au développement ; pourtant, les perspectives présentées dans l'étude appellent à un *modèle plus nuancé de redevabilité mutuelle* que celui communément admis dans la rhétorique internationale. Il semble que toutes les parties prenantes interrogées aient convenu que, dans la pratique, *les gouvernements* sont les principaux responsables de l'amélioration des résultats en matière d'éducation. Cette étude affirme que la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation *est* fondamentalement l'affaire du gouvernement, les partenaires au développement étant principalement responsabilisés sur le soutien appui financier et technique en appui à la mise en œuvre du plan sectoriel, et les OSC garantissant une fonction critique constructive.. La revue sectorielle conjointe offre un espace pour coordonner et évaluer l'efficacité des différentes parties prenantes du secteur à tenir leurs rôles respectifs. Bien sûr, la revue sectorielle conjointe *elle-même doit être efficace* si l'on veut soutenir le principe de redevabilité mutuelle dans une compréhension plus nuancée des rôles et des responsabilités des différentes parties prenantes.

## Dans quelle mesure la redevabilité mutuelle est-elle influencée par l'efficacité de la revue sectorielle ?

Bien que la littérature indique une compréhension théorique relativement homogène d'une revue sectorielle conjointe performante, l'expérience sur le terrain dévoile un autre constat. Cette étude propose *cinq dimensions interconnectées pour une revue sectorielle conjointe efficace*, en s'appuyant sur un modèle élaboré au sein du GPE pour le suivi de la qualité des revues sectorielles conjointes dans les pays partenaires du GPE. Le cadre se compose de *trois caractéristiques clés*, à savoir qu'une revue sectorielle conjointe devrait être (1) participative et inclusive, (2) alignée sur un cadre politique commun et (3) basée sur des données empiriques ; et de *deux fonctions principales* que sont (4) un outil de suivi et (5) un instrument de changement intégré dans un cycle de politique publique. L'hypothèse est que les revues sectorielles conjointes qui répondent favorablement à cinq dimensions sont davantage susceptibles de servir de plateforme de redevabilité mutuelle. Chacune de ces dimensions est discutée ci-dessous ainsi que les principaux résultats de l'étude.

### Dimension 1 : « Participative et inclusive »

Pour qu'une revue sectorielle conjointe soit participative et inclusive, un large éventail de parties prenantes est invité (*inclusion*) et le processus de revue sectorielle permet l'engagement actif de ces parties prenantes (*participation*). Cela rend possible l'expression de différentes voix et facilite la

complémentarité entre les différents types de responsabilités pour appuyer une élaboration et une mise en œuvre plus robustes des plans sectoriels.

Cette étude constate que les ministères de l'éducation, à la fois au niveau national et régional, ainsi que les partenaires au développement et les OSC, étaient généralement présents lors des revues sectorielles conjointes examinées. La participation des OSC est encourageante, compte tenu de la tendance à inclure de manière plus active les voix des OSC dans le pacte de développement. Cependant, le niveau de participation des OSC, qui ont eu tendance à se considérer eux-mêmes comme observateurs du processus, dépendait à la fois du contexte national (par exemple, le degré de d'ouverture et de soutien du gouvernement à un dialogue transparent) et de la capacité des OSC à y contribuer activement. Le manque de participation des ministères des finances est particulièrement préoccupant : dans un tiers des revues sectorielles conjointes pour lesquelles les données sont disponibles, aucun représentant du ministère des finances n'était présent. Cela pose problème lorsque l'on considère l'importance du plaidoyer en faveur d'un financement domestique accru pour l'éducation. Plus généralement cela peut également suggérer une adhésion limitée à l'idée que les revues sectorielles conjointes peuvent servir d'outil de redevabilité financière au niveau national. Cela révèle également une déconnexion entre les cadres des dépenses national et sectoriel et une collaboration limitée des autorités nationales en matière de suivi des dépenses publiques. La faible assiduité des associations de parents d'élèves (présentes dans seulement la moitié des revues sectorielles conjointes pour lesquelles les informations sont disponibles) et des syndicats d'enseignants (dans seulement un tiers des revues sectorielles conjointes examinées) est également préoccupante. Etant donné qu'ils sont à la fois les principaux bénéficiaires de la politique sectorielle et des prestataires de services publics, les associations de parents et les syndicats d'enseignants fournissent des perspectives capitales sur les réalités du terrain.

## Dimension 2 : « Alignée sur un cadre politique commun »

Une revue sectorielle conjointe devrait être alignée sur un cadre politique *convenu*, généralement le plan sectoriel de l'éducation (PSE), qui formule des objectifs communs, qui énonce les engagements réciproques de toutes les parties prenantes (dimension 1) et qui décrit les actions à mener. Le consensus entre les parties prenantes sur le cadre de politique qui donnera ses bases à la revue sectorielle conjointe est essentiel pour établir un pacte de redevabilité mutuelle solide, et pour éviter l'émergence de lignes de redevabilité divergentes, ou même concurrentes, accompagnées de coûts de transaction accrus.

L'étude considère le PSE et ses documents de planification associés comme les instruments clés pour le suivi de la mise en œuvre ainsi que pour rendre les parties prenantes concernées redevables des responsabilités qui leur sont assignées. Cependant, une déconnexion troublante apparaît entre le contenu des PSE et ce que les revues sectorielles conjointes suivent réellement, impliquant un mauvais alignement de ces outils, risquant de compromettre les différentes lignes redevabilité. Par exemple, un examen des agendas des revues sectorielles et des rapports de mise en œuvre produits en amont révèle que dans plus d'un quart des cas, tous les sous-secteurs inclus dans le PSE d'origine n'étaient pas systématiquement abordés dans le rapport de mise en œuvre, ni discutés durant la revue sectorielle conjointe. La performance est encore plus faible lorsque l'on se penche sur les activités de PSE par type de financement. En effet, plus d'un tiers des revues sectorielles conjointes ne surveille pas de manière exhaustive les activités du PSE financées sur ressources publiques ; cette part est encore plus grande lorsque l'on examine si les revues sectorielles conjointes discutent des activités financées par les partenaires extérieurs. D'autre part, au moins la moitié des revues sectorielles conjointes analysées ont abordé des activités non incluses

dans le PSE d'origine, ce qui peut indiquer des problèmes quant à la qualité initiale et l'exhaustivité des cadres politique retenus, ou des problèmes d'alignement des partenaires de développement dans le soutien la mise en œuvre des plans

### Dimension 3 : « Fondée sur des données empiriques »

Un dialogue sectoriel de qualité doit être soutenu par un *corpus de données empiriques, solides et transparentes* qui évalue les progrès vers des objectifs clés. L'engagement productif de l'ensemble des parties prenantes nécessite une diffusion en temps opportun des données quantitatives et qualitatives, produites par diverses partenaires, et le plus souvent partagées avec les acteurs clés et le grand public sous la forme de rapports annuels du gouvernement sur la mise en œuvre du plan. La présentation de données empiriques de qualité dans le cadre des processus de revues sectorielles conjointes sert également à renforcer la confiance des partenaires dans la capacité de mise en œuvre du gouvernement et limite les mécanismes parallèles de suivi et de rapportage.

Toutes les parties prenantes consultées ont retenu comme prioritaire la fiabilité des données et des rapports produits et des comme déterminants de la qualité des discussions tenues lors des revues sectorielles. Les , autorités gouvernementales ont principalement insisté sur les *difficultés en termes de capacités* de collecte en temps opportun et et d'analyse des données. Les responsables gouvernementaux ont souligné en particulier le rôle central du *rapport annuel de mise en œuvre*, même s'il n'a été possible d'obtenir ce rapport que pour seulement 29 revues sectorielles conjointes sur 39. D'autre part, deux tiers des 29 revues sectorielles conjointes pour lesquelles les rapports annuels de mise en œuvre sont disponibles *ne couvraient pas les dépenses de programme*, ce qui suggère que les discussions relatives aux dépenses dans ces cas-là n'étaient pas fondées sur des données empiriques. La moitié des revues sectorielles conjointes *n'ont pas non plus pris en compte le suivi des recommandations des revues sectorielles conjointes antérieures*. Cette faiblesse revêt une importance particulière et pourrait être due à une mauvaise délégation des responsabilités en matière d'action, entraînant potentiellement l'incapacité d'intégrer des changements significatifs et nécessaires dans le prochain cycle de politique (dimension 5).

Les partenaires au développement ont souligné la tension entre *la production de rapports de mise en œuvre de qualité* (il est souvent considéré que les consultants internationaux ont les compétences nécessaires à la production de rapports de bonne qualité) et *l'appropriation de ces rapports par le pays*. Des rapports « *alternatifs* » présentés à la table des discussions par les OSC ont été perçus comme utiles pour discuter des problèmes identifiés par les communautés locales et comme moyen de vérification des données et analyses fournies dans les rapports gouvernementaux. Cependant, il reste difficile de réconcilier les opinions et les voix divergentes lorsque ces rapports indépendants ne s'alignent pas sur les documents des revues sectorielles conjointes produits par les gouvernements. *Les contributions des OSC* peuvent également ne pas être reflétées de manière adéquate dans la production de documentation des revues sectorielles conjointes, telle que l'aide-mémoire.

### Dimension 4 : « Outil de suivi »

Le suivi ou l'examen de la performance du secteur au cours de l'année écoulée est souvent considéré comme la fonction centrale des revues sectorielles conjointes. Toutefois, plus qu'une simple « *comptabilité de l'éducation* » ou revue de la mise en œuvre du plan sectoriel, *le suivi* devrait englober une *fonction d'apprentissage*, où les défaillances identifiées seraient exploitées pour les leçons qu'elles offrent sur la façon d'améliorer la mise en œuvre. Un bon suivi nécessite également l'utilisation de

données empiriques de qualité et en temps opportun (dimension 3) pour comprendre ce qui fonctionne (et ce qui ne fonctionne pas), tout en alignant la revue sectorielle conjointe sur un cadre politique clair (dimension 2) qui définit les paramètres appropriés pour le suivi des performances.

Presque toutes les revues sectorielles conjointes examinées pour le compte de cette étude ont débattu d'éléments permettant d'identifier les principaux problèmes de mise en œuvre afin de mieux comprendre pourquoi les objectifs n'ont pas été atteints. Les revues sectorielles ont principalement été organisées autour des questions directement liées aux *résultats d'apprentissage*, déconnectées du suivi des *préoccupations financières* correspondantes. Il y a une surreprésentation des données permettant de discuter des activités de mise en œuvre en défaveur des données financières pour un suivi transparent des dépenses. Par ailleurs, *le faible suivi des performances sur les recommandations des revues sectorielles antérieures* reste une source de préoccupation importante car cela peut signifier une action limitée lors de l'année écoulée pour redresser les faiblesses du secteur identifiées lors de la précédente revue sectorielle.

### **Dimension 5 : « Instrument de changement intégré dans un cycle de politiques publiques »**

Une revue sectorielle conjointe n'est efficace que lorsqu'elle sert d'outil de pilotage pour améliorer les processus générés de meilleurs résultats pour le secteur. Toutes les dimensions précitées doivent sans doute être présentes pour que cela se produise. Cette dimension souligne l'importance d'un mécanisme pour la *formulation et le suivi des recommandations des revues sectorielles conjointes* ainsi que d'un *calendrier de la revue sectorielle conjointe*, qui devrait idéalement être aligné sur les cycles de planification et de formulation du budget des ministères du secteur (c.-à-d. intégrés efficacement dans un cycle de politiques) afin que la revue sectorielle conjointe constitue un instrument de changement.

Le processus de la revue sectorielle conjointe se termine par la rédaction et la validation d'un rapport (aide mémoire) basé sur les discussions et les recommandations produites au cours de la revue sectorielle conjointe. L'étude indique que ces recommandations fournissent un bilan des conclusions de la revue sectorielle sur *les questions prioritaires identifiées* et *les mesures correctives proposées*. Les recommandations renforcent également l'attribution des responsabilités à chaque partie prenante, et les entités devant être tenues pour redevables des engagements pris à l'examen de la prochaine revue sectorielle. Les recommandations des revues sectorielles conjointes devraient être ciblées, pertinentes et convenablement conçues pour avoir un impact sur le secteur, alors qu'elles sont souvent critiquées comme ne remplissant que rarement ce cahier des charges. Cependant, un examen des rapports de revue sectorielle conjointe présente des signes plutôt encourageants. Par exemple, plus de la moitié des aide-mémoires examinés *a limité le nombre de recommandations*, et ont inclus des recommandations détaillant *les rôles et les responsabilités* ; et / ou ont inclus *des mesures correctives spécifiques*. En revanche, moins d'un tiers comprenait un *calendrier des recommandations*, ce qui compromet la probabilité d'une opérationnalisation à court terme. Comme cela a été suggéré précédemment, il existe *peu de mécanismes clairs en termes de suivi* même du processus de revues sectorielles conjointes et le *calendrier de ces dernières* n'est que rarement aligné sur les cycles de planification et de formulation du budget des ministères du secteur, entravant davantage la mise en œuvre des actions retenues dans le cadre consensus prospectif. Bien qu'il soit généralement convenu qu'un rapport de revue sectorielle conjointe traduise l'accord de l'ensemble des parties prenantes, les personnes interrogées ont décrit la rédaction du rapport comme étant alourdie par les négociations politiques et les tensions entre les parties prenantes ayant des points de vue différents.

## Les leçons clés pour les décideurs politiques et les professionnels du développement

Bien que l'étude identifie les défaillances opérationnelles des revues sectorielles conjointes dans le secteur de l'éducation telles qu'on les connaît aujourd'hui, elle souligne également *des solutions pratiques pour renforcer l'efficacité de la revue sectorielle conjointe et, finalement, la redevabilité mutuelle*. Plus précisément, les décideurs politiques et les professionnels du développement peuvent vouloir aborder ces questions clés :

### 1. De quelles manières pouvons-nous veiller à ce que le processus de revue sectorielle conjointe soit véritablement participatif et qu'il reflète les positions de toutes les parties prenantes ?

- Pour y parvenir, un équilibre entre « les bonnes personnes » et « le bon nombre » est nécessaire afin de faciliter des débats politiques de qualité et l'inclusion de différentes perspectives. Plus précisément, comment les décideurs politiques et les professionnels du développement peuvent-ils assurer un engagement plus significatif des OSC, compte tenu du rôle clé que ce groupe devrait jouer dans le cadre des accords internationaux de développement ? L'étude recommande de *clarifier la redevabilité des OSC dans le processus des revues sectorielles conjointes et de fournir un soutien adéquat* (technique, financier et logistique) à toutes les parties prenantes (notamment les associations de parents d'élèves et les organisations d'enseignants) qui n'ont peut-être pas la capacité de s'engager pleinement. Il est important de reconnaître que l'engagement n'est pas seulement limité aux réunions de revues sectorielles conjointes, mais comprend également la préparation et le suivi.
- Ensuite, au vu de l'importance de la cohérence entre les cadres de financement nationaux et le plan sectoriel de l'éducation, ainsi que du plaidoyer en faveur de budgets accrus consacrés à l'éducation et de l'importance de l'établissement de rapports financiers dans le cadre de la redevabilité mutuelle, l'étude recommande vivement de *veiller à la participation des ministères des finances aux revues sectorielles conjointes*.
- Un dialogue intra-gouvernemental amélioré et un calendrier des revues sectorielles conjointes adossé aux cycles de planification des ministères constitue des éléments importants pour améliorer l'efficacité dans la prestation de services publics en matière d'éducation.
- Dans le but d'améliorer l'organisation des revues sectorielles conjointes et le soutien au dialogue politique au cours du processus, il est recommandé de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de temps et d'espaces de discussion modérés par des professionnels pour faciliter faciliter les échanges.

### 2. De quelles manières pouvons-nous remédier aux défaillances des instruments de planification et de rapportage des revues sectorielles conjointes ?

- Étant donné le rôle majeur du PSE dans la création d'une plateforme commune pour le dialogue politique, il est nécessaire de *veiller à la cohérence entre le document de planification et ce qu'examine la revue sectorielle conjointe*. Parmi les questions spécifiques à prendre en considération : discuter la pertinence d'établir l'agenda de la revue sectorielle conjointe sur la base du PSE pour dégager un consensus fort des différentes parties prenantes sur les résultats de la revue sectorielle conjointe ; vérifier si le consensus n'est pas suffisamment fort à cause d'une utilisation partielle du PSE comme instrument de référence ; observer si d'autres cadres de suivi ont été utilisés pour effectuer l'examen sectoriel. S'il est vrai que l'instrument de planification initial, le cadre politique d'origine, est de qualité relative, *la revue sectorielle conjointe offre l'occasion de générer des mécanismes de remédiation pour en améliorer la qualité*.

- L'étude promeut *une application et une construction plus solides du rapport annuel de mise en œuvre*, compte tenu de son rôle central pour favoriser des discussions de qualité basées sur la présentation de données empiriques des/ résultats obtenus.
- Les revues sectorielles sont aussi l'occasion de renforcer de manière significative les corpus de données empiriques *en visant à développer et incorporer des rapports financiers*. Il est également nécessaire d'accroître l'appui technique pour collecter et analyser ces données empiriques. Par ailleurs, la production du rapport annuel de mise en œuvre devrait être perçue comme une occasion de renforcer les systèmes nationaux existant de suivi et rapportage. L'étude soutient que, si les visites de terrain dans le cadre d'une revue sectorielle conjointe sont menées de manière adéquate, elles peuvent fournir des données qualitative supplémentaires sur la mise en œuvre du plan sectoriel au niveau régional, ainsi que des informations majeures sur les réalités au niveau de l'école et de la salle de classe.

**3. Dans quelle mesure l'outil de suivi que sont les revues sectorielles conjointes peut-il acquérir plus d'importance et se traduire de manière plus efficace en instrument de changement politique ?**

- Un suivi efficace devrait englober une *fonction d'apprentissage*, à laquelle toutes les parties prenantes devraient contribuer.
- Comme il a été mentionné précédemment, il est nécessaire de s'interroger sur le déséquilibre entre la présentation des *données empiriques axées sur les activités de mise en œuvre en défaveur des données financières* si les revues sectorielles conjointes ont un rôle à jouer un meilleur dialogue intra-sectoriel autour de la (re)distribution appropriée des ressources financières.
- Des discussions structurées en amont des revues sectorielles conjointes pourraient aider à l'élaboration de recommandations formalisées à l'issue des processus de revues sectorielles conjointes. *En outre, des mécanismes de suivi spécifiques aux recommandations des précédentes revues sectorielles conjointes pourraient être introduits ou renforcés*. Pour que la revue sectorielle conjointe soit un instrument de changement, elle devrait également être adossée au calendrier des cycles de planification et de formulation du budget des ministères du secteur.

D'après cette étude, une revue sectorielle conjointe efficace doit résulter en une plateforme de *planification flexible et souple*. En exploitant pleinement son potentiel à la fois comme un outil de diagnostic multipartite rétrospectif et de formulation de consensus prospectif, la revue sectorielle conjointe peut servir de forum intérimaire précieux permettant des mesures correctives en temps opportun pour une réorientation du plan sectoriel.